



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 18 février 2020, à 18h00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2020-02-18 - 067

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2020-02-18 - 068

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2020-02-18 - 069

Lettre d'entente (quittance et transaction) - employé matricule n° 037

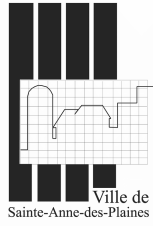
Attendu que l'employé matricule n° 037 a fait l'objet d'une destitution le 5 février 2020 et que le lien d'emploi est rompu depuis cette date;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et l'employé matricule n° 037 ont négocié un règlement ayant pour effet de trouver un compromis et de régler à l'amiable l'ensemble des différends découlant, directement ou indirectement, de l'emploi et/ou de la cessation de l'emploi de l'employé;

Attendu que le contenu du règlement intervenu entre les parties se trouve dans un projet de quittance et de transaction soumis à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu que la Ville désire autoriser la signature de cette quittance et transaction selon le projet qui a été soumis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-02-18 - 069

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise son directeur général, Monsieur Alain Cassista, à signer la quittance et transaction, qui contient le règlement intervenu entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et l'employé matricule n° 037, ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

Que la trésorière, Madame Sylvie Poitras, soit autorisée à payer les sommes dues aux termes de la quittance et transaction, et ce, tel que stipulé dans ladite quittance et transaction;

ADOPTÉ

2020-02-18

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-02-18 - 070

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière